

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 avril 2018

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 18 avril 2018 à 20h20. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Eric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghyslain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Eric Giguère	Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2018-04-072

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 avril 2018

3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 21 mars 2018;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 10 avril 2018 ;
 - 3.3 Audits financiers 2017 :
 - Rapport des auditeurs;
 - Présentation et acceptation des audits financiers 2017;
 - Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2018;
 - 3.4 Acquisition Converttech service d'évaluation / Partie 1;

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Autoroute 73;
 - 4.2 Salle de spectacle : -Appel d'offres étude de marché et plan d'affaires;
 - Nomination d'un comité de suivi;
 - 4.3 Demande d'aide financière Le Rappel;
 - 4.4 Projet PDT: -Cabane à swing (volet régional et local);
 - 4.5 Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset / RPEP;

5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificat de conformité; - 283-2018 Municipalité de St-Théophile

 - 5.2 Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles sur le lot 6 074 292 déposée par la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley (dossier 418459);

 - 5.3 Avis de la MRC devant être transmis à la CPTAQ (dossier 418876) concernant une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre qu'agricole présentée par Telus communications Inc. sur une superficie de 993,3 m2 sur le territoire de la ville de Saint-Georges;

6. Gestion du personnel :

7. Correspondance;

8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
 - Suivi FQM

9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport trimestriel SAAQ;
 - 9.3 États financiers Destination Beauce;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 avril 2018

- 9.4 États financiers CEB;
- 9.5 Rapport Réno-Région 2017-2018;

10. Divers :

- 10.1 Mont St-Georges / Demande d'appui au Fonds Desjardins;
- 10.2 Demande de permission d'occupation / Projet construction école Éco-Pins;
- 10.3 Réflexion sur le patrimoine religieux;
- 10.4 Défi des maires : Formation Duale;
- 10.5 Service SAAQ St-Évariste-de-Forsyth;
- 10.6 Jumelage villes d'Afrique;

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

2018-04-073

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
21 MARS 2018**

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 21 mars 2018 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10
AVRIL 2018**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 10 avril 2018 à titre d'information.

2018-04-074

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 ET RAPPORT DE
L'AUDITEUR**

Attendu le rapport présenté par la firme comptable Blanchette Vachon et Associés concernant le bilan et l'état des résultats 2017 de la MRC;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, que le rapport déposé soit accepté tel que présenté.

2018-04-075

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2017

Attendu que les états financiers 2017 de la MRC ont été distribués à l'ensemble des membres du conseil en plus de faire l'objet d'une présentation par un représentant de notre firme de vérificateurs externes;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, que les états financiers 2017 de notre MRC soient acceptés tels que présentés et déposés par la firme Blanchette Vachon.

2018-04-076

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2018

Attendu l'offre de service reçue de la firme Blanchette Vachon et Associés s.e.n.c.r.l. pour le mandat de vérification externe de l'année 2018;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement, de retenir les services de la firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. à titre de vérificateur externe pour l'année 2018, au coût de 12975\$ pour la préparation des états financiers consolidés et de 875\$ pour la consolidation du budget, le tout, plus les taxes applicables.

2018-04-077

ACQUISITION CONVERTECH

Attendu que le service d'évaluation de la MRC de Beauce-Sartigan doit procéder à la modernisation des fiches d'évaluation du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) dans les municipalités rurales;

Attendu que dans le cadre du processus de modernisation, ces fiches doivent faire l'objet de modifications afin de respectées les nouvelles normes gouvernementales;

Attendu que pour faciliter ces modifications, l'usage d'un outil informatique est nécessaire;

Attendu la proposition de PG solutions visant la fourniture du logiciel Convertech, offre chiffrée à 25\$ par fiche pour une quantité maximale de 1 180 dossiers;

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser l'acquisition du logiciel Convertech au prix unitaire de 25\$ par fiche d'évaluation (1180 fiches estimées);

- que les coûts relatifs à cette acquisition soient financés à même le surplus accumulé de la partie 1 du budget;

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations de la présente résolution.

2018-04-078

AUTOROUTE 73

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports souhaite réaliser une étude sur un éventuel prolongement de l'autoroute sur le territoire de Ville Saint-Georges en direction de Saint-Côme-Linière;

Attendu que le prolongement de l'autoroute 73 en direction du Maine a été identifié comme une priorité par le conseil des maires, et que considérant ce fait, est disposé à participer au financement de cette étude ;

En conséquence, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité de signifier au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite s'impliquer financièrement pour la réalisation de l'étude pour un montant maximal de \$15 000.

Cette implication financière sera prise à même les surplus de la partie 3 du budget.

2018-04-079

**SALLE DE SPECTACLE / APPEL D'OFFRES ÉTUDE DE MARCHÉ
ET PLAN D'AFFAIRES**

Attendu la nécessité de réaliser une étude de marché ainsi qu'un plan d'affaires dans le cadre du projet de salle de spectacle régionale;

Attendu qu'un devis d'appel d'offres de service est en cours de réalisation;

Attendu que le projet pourrait être admissible au Fonds d'Aide au Rayonnement des Régions (FARR);

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offres de service visant la réalisation d'une étude de marché et un plan d'affaires;
- d'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'Aide au Rayonnement des Régions (FARR);

2018-04-080

COMITÉ DE SUIVI SALLE DE SPECTACLE

Attendu les démarches en cours pour la réalisation d'un projet de salle de spectacle régionale;

Attendu qu'un suivi sera nécessaire lors des différentes étapes de réalisation du projet;

Attendu qu'il y aurait lieu de créer un comité de suivi;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité de créer un comité de suivi pour le projet de salle de spectacle régionale;

De nommer les membres du comité administratif de la MRC comme personnes faisant partie intégrante du comité;

De demander la présence d'un administrateur du Conseil économique de Beauce ainsi que deux (2) représentants des Amants de la scène.

2018-04-081

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE LE RAPPEL

Attendu que le rappel est un organisme à but non lucratif qui accueille toute personne vivant l'exclusion sociale ayant pour cause, une maladie mentale;

Attendu que l'organisme dessert une clientèle provenant de l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC;

Attendu que l'organisme doit se relocaliser ce qui lui permettra par le fait même d'augmenter l'offre de service et sa qualité;

Attendu qu'il s'agit d'une situation particulière et ponctuelle pour l'organisme et que cela engendre des coûts non prévus;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité de verser une aide financière non récurrente de 20 000\$ à l'organisme Le Rappel.

2018-04-082

**PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE
DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Aménagement d'un local pour l'organisation d'activités culturelles

Attendu que la Cabane à Swing a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet consiste à l'aménagement d'un local à l'intérieur du Grand Marché, afin d'offrir des activités culturelles;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 avril 2018

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 28 203.68 \$ répartie comme suit : 50% dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire (14 101.84\$) Ville Saint-Georges et 50% dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire (14 101.84\$).

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire, des règles gouvernementales applicables et des conditions édictées par Ville de Saint-Georges.

MUNICIPALITÉ DE ST-HILAIRE-DE-DORSET / RPEP

Le maire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, M. Ghislain Jacques, intervient auprès des membres du conseil afin de rappeler le jugement récent sur la non responsabilité civile d'une municipalité adoptant un règlement protégeant les sources d'eau sans toutefois en confirmer la légalité.

Il indique aussi qu'un fond d'aide existe auquel les municipalités peuvent s'inscrire a été créé afin de soutenir financièrement une municipalité faisant l'objet d'une poursuite.

2018-04-083

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 283-2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209-2006 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE CB-60À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE I-101, D'AUTORISER DES CONSTRUCTIONS ET DES USAGES TEMPORAIRES DANS LA ZONE I-101 ET AFIN D'AUTORISER LES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS DANS LES ZONES COMMERCIALES CB

Considérant que ce règlement a pour objet d'agrandir la zone commerciale Cb-60 à même une partie de la zone industrielle I-101 en y intégrant les lots 4 890 876, 4 890 877, 4 890 878 et 4 890 879;

Considérant que ce règlement va permettre des constructions et des usages temporaires dans la zone I-101 sous certaines conditions;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 283-2018 de la municipalité de Saint-Théophile.

2018-04-084

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES SUR LE LOT 6 074 292 DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY (DOSSIER 418459)

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite aliéner et lotir le lot 6 074 292 et qu'une utilisation à des fins autres qu'agricoles soit autorisée pour le bénéfice de l'agrandissement à des fins industrielles de l'entreprise Carrier et Bégin Inc. La superficie visée est de 1 816 m².

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que le potentiel agricole des sols du lot visé et des lots avoisinants est classé 7 et 5 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Ces sols présentent des limitations en raison de la présence de pierrosité et d'un relief défavorable;

Considérant que la parcelle visée ne peut être utilisée à des fins d'agriculture en raison de sa faible superficie et de son utilisation actuelle (municipale);

Considérant que le site retenu n'aura pas d'impact sur les activités agricoles existantes et leur développement ainsi que sur l'application des distances séparatrices;

Considérant que l'application des lois et règlements en matière d'environnement sur les établissements de production animale ne créera pas de nouvelles contraintes;

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'une entreprise existante et que les espaces appropriés disponibles à l'extérieur de la zone agricole permanente ne peuvent être envisagés pour accueillir le projet;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise;

Considérant que l'autorisation demandée n'aura aucune répercussion négative sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité de recommander l'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour une superficie de 1 816 m² comprise dans la demande formulée par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

2018-04-085

AVIS DE LA MRC DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (DOSSIER 418876) CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE PRÉSENTÉE PAR TELUS COMMUNICATIONS INC. SUR UNE SUPERFICIE DE 993,3 M² SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

La compagnie TELUS souhaite implanter, exploiter et entretenir une tour de télécommunication autoportante de 80 mètres, un abri pour des équipements, un chemin d'accès et une ligne électrique sur le lot 3 124 889, cadastre Québec, sur le territoire de la ville de Saint-Georges.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que le potentiel agricole du lot visé est de classe 5 et 7 présentant des contraintes de nature topographique et de pierrosité;

Considérant que les lots adjacents sont boisés ou utilisés à des fins autres qu'agricoles;

Considérant qu'il est impossible actuellement d'utiliser la superficie concernée à des fins agricoles en raison de l'activité non agricole qui y est pratiquée;

Considérant qu'il n'existerait pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole qui permettraient une efficacité technique optimale de cette infrastructure;

Considérant l'impact négligeable du site retenu sur les activités et les établissements agricoles existants et leurs développements puisque le projet n'est pas un immeuble protégé;

Considérant que l'établissement de production animale le plus près est à environ 580 mètres;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise;

Considérant que l'autorisation demandée n'aura aucune répercussion négative sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion appuyé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan informe la CPTAQ qu'elle est favorable à la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole déposée par TELUS Communications Inc. sur le territoire de la ville de Saint-Georges sur une superficie de 993,3 mètres carrés (dossier 418876).

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

2018-04-086

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ) ET EXEMPTION DES TAXES ENTRE LES MRC

Attendu que l'adoption de la loi 122 vise l'augmentation de l'autonomie des municipalités et leurs pouvoirs ainsi qu'à reconnaître qu'elles sont des gouvernements de proximité;

Attendu que depuis le 1er janvier 2014, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

Attendu que ce remboursement partiel prive les municipalités de revenus importants, qui pourraient être investis dans des projets locaux et régionaux d'envergure,

Attendu que le gouvernement du Canada rembourse la totalité de la TPS aux municipalités;

Attendu que les entreprises privées ont droit à un remboursement total de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité;

Que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan demande au gouvernement du Québec d'établir le taux de remboursement de la TVQ à 100 % sur les fournitures de biens et de services des municipalités locales, régionales et des régies intermunicipales;

Que le conseil municipal sollicite l'appui des municipalités locales;

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre des Finances, à la FQM et à l'UMQ.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan SAAQ;
- États financiers Destination Beauce;
- États financiers CEB;
- Rapport annuel Réno-Région 2017-2018;

2018-04-087

MONT SAINT-GEORGES

Attendu l'existence d'un projet de développement des sentiers de vélo de montagne au mont Saint-Georges et ses environs;

Attendu que les promoteurs du projet souhaitent déposer pour celui-ci une demande au fonds Desjardins;

Attendu qu'une demande de résolution d'appui est adressée aux membres du conseil;

Attendu qu'aucun montage financier ou plan d'affaires n'est déposé pour appuyer leur demande;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité de signifier au promoteur du projet que les membres du conseil souhaitent obtenir plus d'information sur le projet ainsi que son montage financier avant de donner leur appui par résolution.

2018-04-088

DEMANDE DE PERMISSION D'OCCUPATION / PROJET CONSTRUCTION ÉCOLE ÉCO-PINS

Attendu que dans le cadre d'un projet d'agrandissement de l'école l'Éco-Pins et de l'aménagement d'un stationnement municipal, la Commission Scolaire de la Beauce-Etchemin et la municipalité de Notre-Dame-des-Pins ont

demandé au Ministère l'autorisation d'aménager une entrée conjointe sur l'emprise du Chemin de fer Québec Central (CFQC);

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan est maintenant locataire de cette portion du CFQC et qu'une résolution favorable transmise au Ministère est nécessaire afin de permettre la réalisation du projet;

Attendu que la réalisation du projet n'aura pas d'impact négatif sur l'usage éventuel fait par la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité de signifier au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'appui favorable à la demande de permission d'occupation déposée afin de permettre la réalisation du projet.

RÉFLEXION SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Le directeur général questionne les élus sur leur intérêt à évaluer les impacts de la mise en place de nouvelle communion de communautés sur le territoire, dont, entre autres l'utilisation des immeubles religieux. Suite aux discussions, il est convenu qu'une démarche de réflexion régionale devrait être entreprise sur le sujet.

DÉFI DES MAIRES : FORMATION DUALE

Monsieur Claude Morin invite les membres du conseil visés à participer à une compétition amicale « Le défi des maires, les maires de la Beauce soudés pour la cause » et ce dans le cadre la formation Duale.

2018-04-089

SERVICE SAAQ SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

Attendu que le service d'immatriculation à même la caisse populaire des Sommets est menacé de fermeture;

Attendu que la municipalité désire maintenir ce service et fait une demande afin d'être reconnu comme mandataire auprès de la Société d'Assurance Automobile du Québec;

Attendu qu'une demande de résolution d'appui en ce sens est faite aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité de signifier leur appui à la demande faite par la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth afin de favoriser le maintien d'un service d'immatriculation sur leur territoire.

JUMELAGE VILLES D'AFRIQUE

Monsieur Claude Morin signifie aux membres du conseil qu'il existe une possibilité de jumelage avec des villes du continent africain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

2018-04-090

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22h05.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général